

24-09-08 Finances – Comptabilité

Admission en non-valeur de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable du Trésor expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement pour les titres de recettes suivants :

Exercice Comptable	Référence de la pièce	Objet de la dette	Montant restant à recouvrer
2018	500	CASTOR ET POLLUX AVRIL 2018	50,50 €
2018	746	CASTOR ET POLLUX MAI 2018	89,49 €
2018	828	CASTOR ET POLLUX JUIN 2018	145,35 €
2018	987	CASTOR ET POLLUX JUILLET 2018	182,97 €
2018	1091	CASTOR ET POLLUX SEPTEMBRE 2018	72,96 €
2018	1269	CASTOR ET POLLUX OCTOBRE 2018	144,78 €
2018	1503	CASTOR ET POLLUX DECEMBRE 2018	106,02 €
2019	80	CASTOR ET POLLUX JANVIER 2019	139,50 €
2019	322	CASTOR ET POLLUX MARS 2019	145,13 €
2019	538	CASTOR ET POLLUX AVRIL 2019	149,63 €
2019	667	CASTOR ET POLLUX MAI 2019	127,69 €
2019	777	TLPE 2018	118,50 €
2019	914	CASTOR ET POLLUX JUIN 2019	126,00 €
2019	1034	CASTOR ET POLLUX JUILLET 2019	143,44 €
2021	1067	DROITS INSCRIPTION CANTINE MARS 2021	7,10 €
2021	1077	DROITS INSCRIPTION CANTINE MARS A JUIN 2021	80,80 €
2021	1346	CASTOR ET POLLUX NOVEMBRE 2021	6,63 €
2021	1455	CASTOR ET POLLUX DECEMBRE 2021	4,08 €
2022	17	DROITS INSCRIPTION CANTINE SEPT OCT 2021	16,00 €
2022	496	DROITS INSCRIPTION CANTINE FEVRIER 2022	18,50 €
2022	985	DROITS INSCRIPTION CANTINE JUIN 2022	47,60 €
2022	994	DROITS INSCRIPTION CANTINE JUIN 2022	20,40 €
2022	997	DROITS INSCRIPTION PERISCOLAIRE JUIN JUIL 2022	21,00 €
2022	1039	TLPE 2021	0,30 €
2023	433	PEGASE AVRIL 2023	0,08 €
TOTAL			1 964,45 €

Il demande donc l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant total de 1 964.45 €.

Je vous demande de m'autoriser à admettre en non-valeur les titres précités pour un montant de 1 964.45 € et émettre un mandat au compte 6541 – Admissions en non-valeur dont les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024 au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les titres précités pour un montant de 1 964.45 € et émettre un mandat au

compte 6541 – Admissions en non-valeur dont les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024 au chapitre 65.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 septembre 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 septembre 2024

24-09-08 Finances – Comptabilité

Admission en non-valeur de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. COSSEY
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. ZAVROSA à Mme. BAUDRY
Mme WOLFF à M. SAHUC
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :